

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

**2018 DASCO 15 G** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subvention de fonctionnement (41 998 euros), subventions d'équipement (341 379 euros dont 298 590 euros au titre de la réalisation de l'édition 2017 du budget participatif des collèges), subventions pour travaux (374 857 euros)

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2017 DASCO 58G, du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2018 des collèges autonomes (11 692 168 euros) ;

Vu la convention du 30 novembre 2007, signée entre l'Hôpital Necker et le Département de Paris, relative au centre scolaire de l'hôpital ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (34 898 euros), de subventions d'équipement (341 379 euros), de subventions pour travaux (374 857 euros) à certains collèges publics parisiens ainsi qu'une subvention à un centre scolaire en hôpital (7 100 euros);

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 34 898 euros :

Etablissement	Montant accordé
Dotations complémentaires de fonctionnement service général	
VALMY, 199, quai de Valmy (10e)	15 995 €
FRANCOISE SELIGMANN, 21, rue de Sambre et Meuse (10e)	3 572 €
EVARISTE GALOIS, 11, rue du Docteur Bourneville (13e)	3 600 €
THOMAS MANN, 91, avenue de France (13e)	7 934 €
DE STAEL, 14, rue de Staël (15e)	917 €
BORIS VIAN, 76, boulevard Berthier (17e)	2 880 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 898 €</b>

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2018, chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 22100010.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 42 789 euros :

Collèges	Objet, quantité estimée	Affectation prévisionnelle	Subventions d'investissement attribuées
JULES FERRY, 77, boulevard de Clichy (9e)	Ordinateurs	Salle de classe	15 300 €
BORIS VIAN, 17, boulevard Berthier (17e)	Ordinateurs	CDI et administration	20 000 €
GERARD PHILIPPE, 8, rue des Amiraux (18e)	Mobilier	Local des agents	4 260 €
SUZANNE LACORE, 149, boulevard Macdonald (19e)	Mobilier	Aménagement de la cour	3 229 €
<b>TOTAL</b>			<b>42 789 €</b>

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction P 221, AP 1803172.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour un montant total de 374 857 euros :

Nom de l'établissement	Motif	Montant BI	Montant BF	Total
Collège Franck - 2è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	2 020 €		2 020 €
Collège Montgolfier - 3è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	5 353 €		5 353 €
Collège Queneau - 5è	Nettoyage de locaux à la suite de travaux		1 140 €	1 140 €
Collège Palissy - 10è	Aménagement d'une salle de techno en salles d'arts plastique	20 400 €		20 400 €
Collège Valmy - 10è	Création d'un point d'eau au sous-sol escalier A et chaufferie	2 026 €		2 026 €
Collège Aubrac - 11è	Modernisation de l'escalier menant à la demi-pension, de l'accès au réfectoire, de garde-corps et du portail	31 583 €		31 583 €
Collège Fourmier - 11è	Modernisation des bureaux administratifs et des couloirs	20 892 €		20 892 €
Collège Oeben - 12è	Sécurisation du portail automatique donnant sur la cour basse	5 648 €		5 648 €
Collège Claudel - 13è	Fourniture et pose de portes de service non coupe-feu	23 625 €		23 625 €
Collège Flaubert - 13è	Rénovation d'une structure métallique dans la cour du collège	21 984 €		21 984 €
Collège Moulin des Prés - 13è	Modernisation des peintures de salles de classe, du vestiaire des femmes, fourniture et pose de revêtement plastique dans trois bureaux et de deux lavabos pour la salle d'arts plastiques	19 012 €		19 012 €
Collège Daudet - 14è	Travaux électriques en cuisine, réparation du lave-linge		2 607 €	2 607 €
Collège Saint-Exupéry - 14è	Réaménagement de la salle polyvalente, fourniture et pose d'un faux-plafond en salle 104 au 1er étage, débarras d'un sous-sol pour permettre l'accès aux archives	21 818 €	1 000 €	22 818 €
Collège Jean Moulin - 14è	Rebouchage d'un trou dans la cour, travaux électriques, réglage des portes coupe-feu, maintenance du système de sécurité incendie et des radiateurs de la salle des professeurs		3 825 €	3 825 €

Collège Debussy - 15è	Fourniture et pose de faux-plafond ainsi que de pavés d'éclairage dans les salles 12, 13, 32, 33 et salle de musique	29 974 €		29 974 €
Collège de Staël - 15è	Maintenance du système de sécurité incendie		1 209 €	1 209 €
Collège Duhamel - 15è	Remplacement de l'éclairage des WC professeurs du 1er étage		720 €	720 €
Collège Modigliani - 15è	Réfection en peinture du réfectoire et de la salle de permanence		3 234 €	3 234 €
Collège Berlioz - 18è	Fourniture et pose de dalles de faux-plafond, mise en conformité des murs de l'ensemble du collège, modernisation des peintures des couloirs et d'une salle de classe	27 684 €		27 684 €
Collège Curie - 18è	Remise en état des sols		2 289 €	2 289 €
Collège Le Tac - 18è	Modernisation de la cage d'escalier B	20 760 €		20 760 €
Collège Philipe - 18è	Fourniture et pose d'un visiophone pour la loge du collège, mise en place d'un arrosage automatique dans la cour du collège Réparation de la porte du collège	11 518 €	2 234 €	13 752 €
Collège Brassens - 19è	Maintenance de l'armoire positive et du système de sécurité incendie, réparation du congélateur		4 495 €	4 495 €
Collège Chappe - 19è	Remise en état de la chaudière n°1 en chaufferie		580 €	580 €
Collège Delaunay - 19è	Réparation d'une porte coupe-feu		2 388 €	2 388 €
Collège Méliès - 19è	Mise en conformité de la VMC des sanitaires		3 472 €	3 472 €
Collège Michelet - 19è	Complément de subvention pour fourniture et pose de films solaires dans le CDI	2 829 €		2 829 €
Collège Pailleron - 19è	Mise en conformité du réseau d'extraction du gymnase	15 430 €		15 430 €
Collège Dolto - 20è	Modernisation des peintures du collège, pose d'un vernis anti urine sur plusieurs portes extérieures, recherche approfondie de cause de dysfonctionnement de portes coupe-feu, remplacement d'une cellule de barrière	21 321 €	4 332 €	25 653 €
Collège Gambetta - 20è	Maintenance de l'ascenseur		499 €	499 €
Collège Mendès-France - 20è	Mise en conformité des peintures du collège, fourniture et pose d'un visiophone pour la loge du collège, mise en conformité des serrures du collège	36 956 €		36 956 €
	<b>Total</b>	<b>340 833 €</b>	<b>34 024 €</b>	<b>374 857 €</b>

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 374 857 euros, sera imputée comme suit :

- 340 833 € sur le chapitre 204, nature 20432, fonction P 221, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2018, AP 1803172,

- 34 024 € sur le chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 22100010 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018.

Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

Article 7 : Une subvention de 7 100 euros est attribuée en 2018 à l'hôpital Necker, 149, rue de Sèvres (15e), pour les besoins de son centre scolaire du second degré.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2018, chapitre 65, nature 657381, , fonction P221 destination 22100010.

Article 9 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, dans le cadre de l'édition 2017 du Budget Participatif des collèges pour un montant total de 298 590 € :

Collèges	Projet	Subventions d'investissement attribuées
----------	--------	---

FRANCOIS COUPERIN 2, allée des Justes (4ème)	Mobilier extérieur	32 100 €
ANNE FRANK 38, rue Trousseau (10ème)	Classe robotique	40 000 €
JULES VERNE 20, rue de la Brèche aux Loups (12ème)	Œuvre d'art	31 400 €
JANSON DE SAILLY 109, rue de la Pompe (16ème)	Œuvre d'art	40 000 €
EUGENE DELACROIX 13/15, rue Eugène Delacroix (16ème)	Œuvre d'art	13 000 €
GERARD PHILIPPE 8, rue des Amiraux (18ème)	Mobilier intérieur	34 270 €
EDOUARD PAILLERON 33, rue Edouard (19ème)	Mobilier intérieur	37 430 €
WOLFGANG AMADEUS MOZART 7, rue Jomard (19ème)	Mobilier extérieur	31 390 €
GEORGES BRASSENS 4, rue Erik Satie (19ème)	Mobilier extérieur	39 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>298 590 €</b>

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction P221, AP 1880602.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**